



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION

N° 2012-02 du 31 janvier 2012

OBJET : Contrat de développement – Région Provence Alpes Côte d'Azur

Rapporteur : M. le Président

Le 31 janvier 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 25 janvier 2012 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29
28 (Pour le vote des délibérations n° 2012-01, n° 2012-07 et 2012-16)

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votes : 30
29 (Pour les délibérations n° 2012-01, 2012-07 et 2012-16)

M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie Hélène PONSART, M. Maurice DUFOUR, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Karine ESCALIER (représentant M. Philippe SEZANNE), Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération 2012-02 et quitte la salle pour la délibération n° 2012-07), Mme Marie MARCHELLO (représentant Mme Aurélie POYAU / Mme MARCHELLO quitte la salle pour la délibération n° 2012-16) M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Christine VALLA (représentant Mme Claudine FINE), M. Claude PLEINDOUX (représentant M. Pierre BOUVIER), M. Christophe MARTIN (représentant M. Roger GUGLIEMETTI), M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET (représentant M. Philippe STOCKLI), M. Philippe MARIACHER, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL.

Avait donné pouvoir : M. Jean Louis FAURE à M. Jean Pierre SEVREZ

Etaient excusés : M. Xavier CRET et Mme Nicole MATHONNET.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de conforter et d'assurer la pérennité et l'attractivité du territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais en assurant la qualité de son aménagement et de ses ressources environnementales ;

Considérant que pour répondre à ces enjeux, la Région et la Communauté de Communes du Briançonnais ont décidé de s'engager dans la démarche des convention de développement qui vise à construire une politique publique destinée à consolider l'attractivité du territoire et à améliorer le quotidien de ses habitants

Considérant que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur propose de conclure une convention de partenariat dans le but de réaliser, entre 2012 et 2015, un programme ambitieux de projets d'intérêt communautaire, porté par une vision partagée de l'aménagement du territoire et la volonté de faire de l'environnement un outil de développement ;

Considérant que cette démarche concrétise le renforcement des liens entre la Région et son espace le plus septentrional et le plus alpin ;



Considérant que cette démarche s'inscrit également dans la continuité de la volonté de la Région de mieux structurer l'ensemble de ses aides aux territoires et ce dans un contexte budgétaire contraint ;

Considérant que le projet de Contrat qu'il est proposé d'adopter identifie plusieurs opérations majeures réparties selon 7 axes : les transports, le développement économique du territoire, l'éducation, le logement et les équipements sociaux, la culture, le patrimoine, l'environnement ;
que la convention porte sur 19 opérations représentant un montant total de plus de 27,6M€ d'investissements avec une participation régionale qui avoisine 6 M€ ;

Vu la délibération N° 11-1636 du 16 décembre 2011 du Conseil Régional, approuvant le projet de contrat de développement Région/CCB,

Vu l'avis favorable de la Commission « Administration Générale et Finances » en date du 16 janvier 2012


Vu l'avis favorable du Bureau en date du 10 janvier 2012,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention de partenariat « Contrat de développement Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Communauté de Communes du Briançonnais – 2012-2015 » jointe en annexe de la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA.

Date dépôt S.P. : - 3 FEV. 2012

Date affichage : - 7 FEV. 2012